

# BULLETIN MUNICIPAL

## SAINT-ROMAIN (63)

Juin 2023

### Le mot du maire,

Où que le regard se pose, c'est une explosion de couleurs !

Rhododendrons, glycines, rosiers, fleurs des champs.

Cette année, malgré une météo changeante et peu de pluie, la nature se montre bien généreuse et ça fait du bien.

L'avez-vous senti cette bonne odeur des foins coupés dans les champs, ce doux parfum bucolique qui signe les prémisses de l'été.

Un peu partout, on assiste depuis quelques temps au défilé des tracteurs et des faucheuses. Des fenaisons qui confirment une bonne récolte.

Soyez heureux dans notre belle campagne, on oublie un instant ce qui nous rend triste.

Joyeux été à vous et à vos proches.

La grande sportive Wilma Rudolph nous disait :

« Quand le soleil brille, je peux tout faire, aucune montagne n'est trop haute, aucun problème trop difficile à surmonter »

Bernard BATISSON



*Le centre Bourg en 1966.....et aujourd'hui*

## Quelques chiffres ....

### Comptes administratifs :

<b>Commune &amp; Sections</b>	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	204 435,22	60 015,49
Recettes	309 389,96	180 249,21
<b>Résultat 2022</b>	<b>104 954,73</b>	<b>120 233,72</b>
<i>Report années précédentes</i>	<i>385 137,54</i>	<i>- 139 927,46</i>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>490 092,27</b>	<b>- 19 693,74</b>

<b>Eau</b>	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	34 006,49	18 011,66
Recettes	35 691,73	19 433,00
<b>Résultat 2022</b>	<b>1 685,24</b>	<b>1421,34</b>
<i>Report années précédentes</i>	<i>44 274,55</i>	<i>27 038,74</i>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>45 959,79</b>	<b>28 460,08</b>

<b>Assainissement</b>	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 141,76	4 690,00
Recettes	9 408,79	4 741,00
<b>Résultat 2022</b>	<b>- 1 732,97</b>	<b>51,00</b>
<i>Report années précédentes</i>	<i>35 651,31</i>	<i>306,00</i>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>33 918,34</b>	<b>357,00</b>

<b>Multiple rural</b>	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 369,01	0,00
Recettes	2 640,00	0,00
<b>Résultat 2022</b>	<b>1 270,99</b>	<b>0,00</b>
<i>Report années précédentes</i>	<i>2 850,35</i>	<i>0,00</i>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>4 121,34</b>	<b>0,00</b>

## Budget primitif 2023 :

2023	Fonctionnement	Investissement
Commune et sections	632 091,08	242 293,74
Eau	81 315,79	47 893,08
Assainissement	43 040,34	5 098,00
Multiple rural	6 761,34	700,00

## Tarif eau et assainissement : Pensez au prélèvement automatique !!!

	EAU			ASSAINISSEMENT		Intervention Employé communal	Forfait Compteur gelé
Année	Tarif au m3	Abonnement	Raccordement	Tarif au m3	Abonnement		
2023	0,98€	62,40€	750€	0,38€	56,40€	36€/h	170€

## Autres Taxes :

Lors du conseil municipal du 12 avril 2023, il a été décidé de fixer comme suit les taux des taxes communales pour l'année 2023, hausse de 2% sur l'ensemble des taxes, soit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 27,64%

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 57,22%

Taxe d'habitation : 4,71%

## **TRAVAUX**

### **Voirie :**

Les travaux suivants de réfection de voirie ont été programmés sur 2023 :

- Route de Bessette depuis la route départementale jusqu'au croisement du garage communal, puis jusqu'au fer d'eau au-dessus du château d'eau.
- Chemin de Besse à la croix des Rochilles (mise en forme sur 200ml et reprofilage et bicouche sur 185ml ).
- Accès à la maison Fritsch sur la chemin de Bessette à Ombs sur 260ml.
- Chemin du Soleillant, depuis la route de St-Anthème jusqu'à la maison Quattrochiotti, après enfouissement de la ligne EDF.
- Chemin du Cheix
- Chemin communal au Lac (maison Coron) sur 35ml
- Voie communale à Valenchères sur 40ml (vers gîte Chantaret)

Le coût total de ces travaux est estimé à 52 509,40€ HT, soit 63 011,28€ TTC.

Le département du Puy de Dôme participe au financement, la DETR (Dotation d'Equipement des territoires Ruraux) à hauteur de 20% soit 10 502 euros, concernant le FIC (Fond des Initiatives Communales), nous n'avons pas encore eu l'attribution définitive.

### **Cimetière :**

Des travaux de réfection des allées du nouveau cimetière sont prévus à l'automne pour un montant de 8792,50€ HT, soit 10 551,00 TTC

### **Accessibilité salle communale :**

Le projet a été accepté, la consultation des entreprises est en cours, les travaux devraient se réaliser à l'automne.

### **Aménagement anciennes gravières de Raffiny :**

L'aménagement est toujours à l'étude, nous attendons une réponse de l'ONF, suite à leur visite du 11 mai dernier.

La passerelle sera démontée, pour éviter tout risque d'accident.

### **Eglise :**

Suite au diagnostic de la DRAC, nous envisageons de procéder à une consultation de bureaux d'étude spécialisés, afin de planifier et chiffrer les différentes étapes de réhabilitation du monument.

## **Achat tractopelle :**

Ce bel engin permettra aux agents de procéder à l'entretien plus systématique de la voirie communale, de l'aménagement de terrains communaux, comme le futur terrain de pétanque de Besse, d'améliorer les points propres, etc....



## **Lignes électriques :**

Enedis prépare l'enfouissement de lignes électriques sur notre commune et met actuellement en place différents transformateurs.

Sont concernés la ligne de l'Autoriche à Besse, du Soleillant au Lac, en passant par Raffiny et sous l'Ance.

Ces travaux ne devraient pas amener de gêne aux usagers de l'électricité.

Quant aux voiries creusées pour l'enfouissement, nous ne connaissons pas pour l'instant les dates précises des travaux et l'impact sur la circulation.

## Composteur :

Un composteur communal a été mis en place sur le parking de la salle des associations, le 20 avril, avec une formation et une distribution de composteurs aux personnes qui en avaient fait la demande.



**Le compostage partagé est possible !**

**Un composteur est installé dans votre bourg**

**Vous pouvez déposer uniquement vos déchets de cuisine et de table** et les recouvrir avec du broyat de branches disponible sur place.

**Un suivi régulier est effectué par des référents formés et accompagnés**



**Elagage** : document transmis par Enedis

**8 - Elagage**

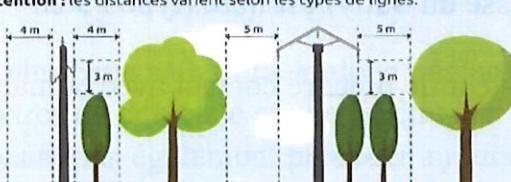
Le Code du travail reconnaît à Enedis le droit de se couper les arbres et les branches qui se trouvent à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gérant leur pose ou pourtant, par leur mouvement, leur chute, occasionner des courts-circuits ou des ovations aux ouvrages.

Pour assurer la qualité de la fourniture d'électricité et garantir la sécurité des personnes et des biens, il est nécessaire de garder à distance la végétation vis à vis des lignes électriques.

La norme NF E 11-201 décrit les distances minimales de sécurité à respecter entre la végétation et le réseau électrique.

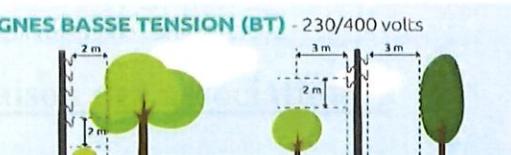
**LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts**

**Attention :** les distances varient selon les types de lignes.



Isolateurs rigides      Isolateurs suspendus

**LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts**



En agglomération      Hors agglomération

**Les responsabilités**

Position d'arbre	Position du réseau	Responsabilité de l'élagage
En domaine privé	En domaine privé	Elagage est réalisé par Enedis à sa charge. NB : si la plantation de l'arbre est réalisée avec la ligne, la responsabilité de l'élagage revient au propriétaire.
En domaine privé	En domaine public	1 <sup>er</sup> cas : la végétation n'a pas droit dans la zone d'empêche, l'elagage est à réaliser par le propriétaire de l'arbre et il respectant les 6 règles de sécurité énoncées ci-dessous. 2 <sup>nd</sup> cas : la végétation est dans la zone d'empêche, les travaux sont réalisés par Enedis pour des raisons de sécurité, le coût de l'elagage est à la charge du propriétaire de l'arbre (Art 10 du Contrat de Concession type B Autres Travaux).
En domaine public	En domaine public	1 <sup>er</sup> cas : l'elagage est réalisé par Enedis à sa charge, dans le cadre de son programme d'entretien. 2 <sup>nd</sup> cas : la collectivité concédante souhaite par opportunité réaliser ce l'elagage, celle-ci est à la charge de la collectivité, en respectant les 6 règles de sécurité énoncées ci-dessous. La mise en sécurité électrique du ouvrage (mis hors tension) reste à la charge d'Enedis.

**Les 6 règles de sécurité**

- 1- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 m des lignes.
- 2- Faire une DT-DICF auprès d'Enedis en cas d'intention de travaux d'elagage à proximité d'une ligne électrique.
- 3- Ne jamais toucher une ligne, ou une branche ou arbre tombé sur une ligne, même présenté le service dépannage<sup>a</sup> d'Enedis.
- 4- Ne pas planter ou laisser pousser des arbres ou arbustes d'ouvrages électriques.
- 5- Ne pas faire de feu sous les lignes.
- 6- Informer le service dépannage<sup>b</sup> en cas d'arbre ou branche menaçant.

**Pour votre sécurité, il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue.**

<sup>a</sup> Pour une déclaraction DT-DICF : [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr) et son site internet  
<sup>b</sup> Service dépannage : 09 726 780 63

## **LE MOT DES ASSOCIATIONS:**

### **ACAAP :**

L'ACAAP de Saint-Romain propose cette année une nouveauté pour intégrer davantage dans ses manifestations un de ses axes directeurs, le Patrimoine de la commune. Nous avons le plaisir de proposer le 19 juillet à 20 heures dans l'église de Saint-Romain un concert de musique traditionnelle irlandaise (voir affiche page 12). Nous espérons vous y voir nombreux et que ce premier concert aura la faveur du public, nous permettant de renouveler ce type de manifestation.

L'association propose également cette année ses traditionnels rendez-vous, le Fougat en juin (« faux fougat » en raison des risques d'incendie à cette période), et la neuvième édition du Salon des Arts les 12, 13 et 14 août que nous vous invitons à (re)découvrir.

Nos marches prévues cette année - et souvent différées en raison des intempéries - sont orientées vers l'inventaire -remis à jour ces temps-ci- du petit patrimoine de la commune.

Bon été à tous!

Danielle WOHRER-LASSEAU

### **ON N'EST PAS SORTI DE L'AUBERGE :**

Le groupe de musique **On n'est pas sorti de l'auberge** a réalisé de nombreuses prestations dans la Vallée de l'Ance et alentours l'an passé.

Sur Saint-Romain, nous avons joué lors de la fête patronale, pour une soirée de musique et une scène ouverte à la Terrasse du Sully et enfin, lors de la fête des Narces organisée en septembre 22 à Raffiny.

Nous remercions vivement le public qui nous encourage ainsi que les organisateurs qui nous font confiance !

Voici la liste de nos concerts à venir pour cette nouvelle saison estivale :

**25/06 Fête patronale au BRUGERON - 15h**

**08/07 Repas Concert à l'Auberge du Col du Béal – 19h sur réservation**

**15/07 Bar-restaurant Le Crapaud Exquis à Craponne/Arzon 19h**

**26/07 Camping Les Chalets du Haut-Forez à Usson en Forez - 19h**

**18/08 Dimanches matin en musique Chanterelle à Saint-Anthème – 10h/12h**

**30/09 La Chapelle Agnon – Soirée**

A bientôt lors d'un de nos concerts !

Lien: <https://www.facebook.com/on-nest-pas-sorti-de-lauberge-100597522360014/>

onnestpassortidelauberge63@gmail.com

Pascale – Manon – Patrick – Johan – Chrystel

Chrystel CATALA

## **CHASSE :**

La société de chasse tient à remercier toutes les personnes qui sont venues participer à notre repas dansant de début juin, en espérant que cette journée a été la plus agréable possible.  
Nous renouvèlerons ce repas l'année prochaine.

Je souhaite à toute la population de Saint Romain un excellent été.

Amicalement

Le président

Sébastien RAGE

## **COMITE DES FETES :**

Cette année, le comité des fêtes a renouvelé son bureau et a accueilli de nouveaux adhérents.  
Les animations annuelles restent les mêmes :

- Soirée choucroute le 25 février avec 125 repas servis
- Fête patronale les 15 et 16 juillet avec diverses animations (voir affiche page suivante)
- Si Saint-Anthème confirme la reprise des jeux inter-clochers, ils auront lieu le 13 août et nous participerons.
- Noël des enfants

Président : Ludovic ANDRIEUX

Vice-présidente : Nicole CHARLET

Trésorière : Colette FOUGEROUSE

Vice-trésorier : Patrick GRATTON

Secrétaire : Christelle SERRE

Vice-secrétaire : Marité BALAÏ

## **LES DOIGTS DE FEES :**

La saison 2022/2023 touche à sa fin, dernier mercredi le 5 juillet.

Le décès de Daniel Genatio nous a bouleversés. Nous pensons très fort à Annie qui a été très active au sein de notre association et dans son rôle de secrétaire.

Merci Annie.

Une pensée aussi pour Marie-Jo Rochette qui vient de nous quitter et qui aimait beaucoup assister à nos réunions, toujours avec son tricot.

Tout cela nous rappelle qu'il faut bien profiter des bons moments....

Bravo à Marguerite Beaudoux, notre doyenne de 94 ans, pour sa fabrication de très belles chaussettes très solides et très chaudes et à toutes nos tricoteuses et couturières.

Grâce aux commerces « Les sabots » à St-Anthème et « La Terrasse du Sully » à St-Romain, nous pouvons vous les proposer à la vente. Merci à eux pour leur soutien.

Nous tenons aussi à remercier la société de chasse de St-Romain pour le don du chevreuil que nous mangerons « Au Pont de Raffiny », date fixée à la rentrée du 13 septembre.

Une exposition vente de nos créations aura lieu le 15 juillet au Continental, à St-Anthème.  
Nous souhaitons un très bon été à tous, en attendant de nous retrouver en septembre.

Pascale DUGAY

# SAINT ROMAIN VALENCHERES

Entre ST ANTHEME et VIVEROLS (63)

## FÊTE D' ETE 2023

Organisée par le comité des fêtes



SAMEDI  
15  
JUILLET

**A partir de 8 h :** 2 circuits de marche

5km (3€) et 15 km (5€) Inscriptions de 8 à 10 heures

Ravitaillement pour les 15 km, collation à l'arrivée.

**14 h :** Pétanque

14€ la doublette, 4 premières primées

**19 h :** Concert avec le groupe DIATONISSIMO

Repas : côte de porc - frites - fromage - fruit -café : 13€/8€ enf.

Réservation recommandée 06 85 13 11 93 (Marie-Thérèse MARTIN) avant le 9 juillet  
(130 repas maximum)

DIMANCHE  
16  
JUILLET

**A partir de 11h30,** apéritif offert par la municipalité

**18 – 20 h :** Animation avec Jean-Philippe GIANNIERI

**19 h 30 :** Traditionnelle potée auvergnate

**21 h :** Bal musette gratuit avec l'orchestre  
TELEX MUSETTE de Thierry ROTIER

**22 h :** Feu d'artifice

*Avec la participation de la municipalité de ST ROMAIN. Le COMITE des FETES décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.*

*Imprimé par nos soins*

saint-Romain  
bien sûr !!!

EGLISE DE  
19 JUILLET 2023

CONCERT DE MUSIQUE IRLANDAISE



Avec le Duo MO CUISHLE



# UN MOMENT DE DÉTENTE avec ....

## Le « qui suis-je » de Claude

Réponse du précédent quiz :

	<b>Je suis la bourrache</b>		<b>Je suis la pensée</b>
	<b>Je suis le lamier pourpre</b>		<b>Je suis la pimprenelle</b>
	<b>Je suis l'ortie</b>		<b>Je suis le pissenlit</b>

Nouveau jeu :

	Les fleurs de cet arbuste très courant sont bonnes en gelée, beignets, vin, sirop, tandis que ses baies noires nous offrent d'excellentes gelées.
	Les jeunes feuilles se consomment au printemps, à la poêle ou en soupe, les fleurs crues en salades, et en boutons floraux dans du beurre ou en beignets.
	Les jeunes feuilles peuvent se manger crues, ajoutées aux salades, ou dans des potages ou sauces, les fleurs décorent les salades, les boutons floraux peuvent être préparés comme des câpres. Sans oublier les vertus de ses fleurs en tisane.
	Les très jeunes feuilles ont un arôme de champignon, on peut les ajouter à des sauces. Mais sa vertu principale est d'apaiser les piqûres d'insectes.
	C'est une plante proche du thym, qui en a les mêmes utilisations, aromatique ou en tisane.

## C'EST DÉJÀ FINI ....



La photo mystère du précédent bulletin représentait le hameau de Burianne

Et celui-ci, le reconnaisssez-vous ?

Réponse dans le prochain numéro



### SECRETARIAT DE MAIRIE :

La mairie est ouverte au public :

- Le lundi après-midi de 14 à 18 heures
- Le mercredi matin de 9 à 12 heures
- Le jeudi après-midi de 14 à 18 heures

Monsieur le maire reçoit sur rendez-vous



04 73 95 42 56



[Saint-romain.mairie@wanadoo.fr](mailto:Saint-romain.mairie@wanadoo.fr)



Commune de Saint Romain 63660

***Comme chaque année, la municipalité vous invite au traditionnel apéritif de la fête patronale, le dimanche 16 juillet à partir de 11h30, dans la cour de la salle communale.***